



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des bâtiments

Objet : **Préavis n° 54/2024**

Concernant le financement de la préparation et de la mise en place d'un concours lié au développement du quartier de la Brégentenaz pour un montant de CHF 330'000.- TTC

Date séance : 19 août

Présents : Pascal Colombo, André Darmon, Gérald Girardet, Evelyne Roth et la Commission des bâtiments (P. Fonzo excusé)

La Commission a siégé le 19 août et remercie les membres de la municipalité qui étaient présents pour répondre aux questions et pour la qualité de leurs informations.

La Commission des Constructions a examiné avec attention le préavis N° 54 présenté par la Municipalité, portant sur le financement de la préparation et de la mise en place d'un concours d'architecture pour le développement du quartier de la Brégentenaz.

La Commission souligne l'importance de ce projet pour l'avenir de notre commune. Le quartier de la Brégentenaz, avec son potentiel de développement, représente une opportunité majeure pour façonner un espace qui réponde aux besoins actuels et futurs de nos concitoyens, pour requalifier la zone et en offrant entre autre une vraie place du village aux Pesants.

Le concours d'architecture permettra de définir une vision d'ensemble claire et cohérente pour le développement du quartier, en assurant la conservation de la parcelle du Premier Août en zone d'intérêt public. Cette démarche garantit que le projet servira l'intérêt général de la Commune et de ses concitoyens. Cette démarche facilitera également à l'avenir le vote des préavis successifs qui permettront d'accomplir le projet par étapes.

La Commission des Constructions insiste sur la nécessité de rédiger un cahier des charges rigoureux et bien réfléchi, qui servira de base solide au concours. Ce document devra être précis et exhaustif, afin d'encadrer le développement de programmes qui soient non seulement pertinents, mais qui répondent également à des besoins avérés en matière d'équipements publics.

Président : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des bâtiments

La Commission invite la municipalité à consulter hors du groupe de travail s'il le faut, voire même à consulter également la région de Nyon compte tenu de la position géographique de Genolier.

Les programmes qui seront élaborés à partir du concours devront apporter une plus-value tangible à la commune et à ses habitants. Il est essentiel que ces équipements publics soient conçus pour améliorer la qualité de vie des Pesants, en créant des espaces de sociabilisation et en renforçant le lien social au sein de notre village.

La Commission souligne l'importance de bien communiquer sur ce projet sachant qu'il est impossible de satisfaire chaque demande pour un dossier comme celui-là et laisse le soin à la municipalité de traiter ce point au mieux de ses possibilités et de son bon jugement.

Après une analyse approfondie, la Commission des Constructions recommande au Conseil communal de soutenir ce préavis. Le budget proposé est jugé nécessaire pour garantir que le projet réponde pleinement aux attentes de la population et aux exigences de qualité auxquelles nous nous attendons.

Au vu de ce qui précède, la Commission des constructions vous invite donc à voter en faveur du préavis N° 54 concernant le financement de la préparation et de la mise en place d'un concours lié au développement du quartier de la Brégentenaz pour un montant de CHF 330'000.- TTC, permettant ainsi à la Municipalité de mener à bien un projet essentiel et prometteur pour l'avenir de notre commune.

Chloé Barthélemy

Mathieu Bondallaz

Piero Fonzo
(rapporteur)

Christophe Pidoux

David Vez

Président : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch